

RPI CALIGNY – MONTILLY/NOIREAU

1 école, 2 sites

ADRESSE :

Ecole de MONTILLY/NOIREAU
2 rue Claude MONET
61100 MONTILLY / NOIREAU

ce.0610538d@ac-caen.fr

TELEPHONE :

CALIGNY : 02 33 96 42 83
MONTILLY : 02 33 64 97 65

PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE

LE TEMPS SCOLAIRE :

- La directrice, Stéphanie NUNEZ est chargée de classe. Elle assure également la coordination pédagogique et les responsabilités administratives. Elle est déchargée tous les jeudis.un jour par semaine.
- Les professeurs des écoles ont pour missions l'enseignement et l'éducation à la vie en collectivité. Tout au long de la scolarité en école primaire les enseignants ont pour objectif d'aider chaque enfant à devenir autonome et d'acquérir des connaissances.

Maternelle	Elémentaire
Carine GERMAIN et Marianne KARANFILLI	Stéphanie NUNEZ, Eddy BARDOT, Anne-Claire VAUBAILLON, Savine DABOUT

- Les ATSEM (Agent Territorial Spécialisé en Ecole Maternelle), Cécile GUERIN et Charline PITEL, accompagnent les élèves de maternelle tout au long de la journée : le matin et le soir à la garderie, lors de l'habillage, dans les classes, aux toilettes.
- L'AVS (Assistant de Vie Scolaire) est chargé du suivi individuel d'élève.

LE TEMPS PERISCOLAIRE :

- L'encadrement des enfants hors temps scolaire et l'entretien des locaux sont assurés par le personnel communal et des ATSEM (restauration, garderie avant et après l'école).

CALIGNY	MONTILLY
Corinne AULAIR Cécile GUERIN Charline PITEL Françoise POUTEAU	Christelle ANGOT Magali LELIEVRE Marie-Noëlle TRAVERT



L'école maternelle est **une vraie école** qui prépare aux apprentissages de l'école élémentaire à partir de jeux et de manipulations. L'école maternelle apprend aux enfants à vivre ensemble, se respecter et communiquer.

HORAIRES ET LOCAUX

2 SITES

LE RPI CALIGNY est réparti sur les deux communes :

CALIGNY : classes de maternelles et CP

MONTILLY : Classes du CE1 au CM2

Un service de transport en commun est mis en place pour que les enfants puissent rejoindre leur école. Les enfants sont encadrés par du personnel communal.

Un service de restauration est organisé sur chacun des 2 sites.

HORAIRES

Accueil en GARDERIE* à partir de 7h30.

Départ du car vers CALIGNY: 8h30 (regroupement à 8h20)

Départ du car vers MONTILLY : 8h40 (regroupement à 8h30)

	Site de CALIGNY	Site de MONTILLY
Accueil	8h40 – 8h50	8h50 – 9h00
Classe	8h50 – 12h00	9h00 – 12h00
Pause méridienne	12h00 – 13h20	12h00 – 13h20
Accueil	13h20- 13h30	13h20- 13h30
Classe	13h30- 16h20	13h30- 16h30
APC**	16h20- 16h50	16h30- 17h00

GARDERIE* : jusqu'à 18h30.

* Le temps de garderie est géré par les communes. Les horaires sont donnés à titre indicatif, selon ceux de l'année précédente.

APC** : Activités Pédagogiques Complémentaires

Les Activités Pédagogiques Complémentaires s'adressent potentiellement à tous les élèves. Elles répondent à des besoins identifiés par les enseignants. Les groupes restreints d'élèves constitués peuvent être hétérogènes.

Les activités pédagogiques complémentaires concernent notamment les élèves qui ont besoin d'être plus particulièrement accompagnés pour réussir leurs apprentissages.

A l'école maternelle, l'attention se portera plus spécifiquement sur les élèves dont la pratique langagière doit être renforcée, ou ceux dont la fréquentation de l'écrit sous toutes ses formes, notamment la littérature de jeunesse, est à développer.

A l'école élémentaire, les APC s'adressent :

- aux élèves qui doivent apprendre à mieux gérer leur activité lors d'un travail personnel, acquérir des stratégies plus efficaces pour mémoriser, s'organiser, planifier une tâche ;
- à ceux qui ont besoin d'être encouragés, de prendre confiance en eux et de persévérer pour dépasser les obstacles rencontrés.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE

Les grandes lignes

FRÉQUENTATION et ASSIDUITÉ

- La fréquentation de l'école doit être régulière, matin et après-midi.
- Toute absence courte doit être justifiée oralement ou par écrit.
- Les horaires doivent être respectés. Le non-respect des horaires perturbe la vie et le travail des classes et de l'école.

SÉCURITÉ

- Les fiches de renseignements doivent être remplies dès la rentrée et mises à jour si nécessaire au cours de l'année. Tout changement doit être signalé par les parents.
- Les enfants doivent être remis par les parents ou les personnes autorisées à les accompagner
 - En maternelle, seuls les parents ou les personnes désignées par eux pourront prendre l'enfant sous leur responsabilité à la sortie des classes.
- Les objets dangereux et les bijoux sont interdits à l'école.

HYGIÈNE et SANTÉ

- Dans le cas d'enfants porteurs de parasites, il sera demandé aux familles de prendre les dispositions qu'imposent les exigences de la vie en collectivité. De façon régulière, une surveillance de la chevelure par les familles est nécessaire (toutes les semaines).
- Les médicaments sont interdits à l'école : ne pas en mettre dans les poches ni dans les sacs des enfants.
 - Pour fréquenter l'école, un enfant doit être en bonne santé. Un enfant malade doit rester à la maison pour se rétablir.
 - Un enfant malade amené à l'école par un adulte responsable de sa garde ne sera pas accepté.
- Les enfants doivent avoir une tenue pratique.
- Il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'école.

EN PRATIQUE :



Je me pose des questions ???

- Je lis les affichages à l'entrée de l'école.
- Je lis et je signe le cahier de liaison.
- Je prends rendez-vous avec la maîtresse, avec la directrice.
- J'échange avec les parents d'élèves élus.

LES RENDEZ - VOUS

- La réunion de rentrée (en septembre)

Après une présentation de l'école, chaque enseignant présente le fonctionnement de sa classe et répond aux questions.

- Les rencontres parents-enseignants

Deux rencontres minimum sont programmées dans l'année. Vous pouvez également solliciter l'enseignant pour obtenir un rendez-vous.

- Les élections de parents d'élèves et les conseils d'école.

L'élection a lieu au mois d'octobre. Les parents élus représentent l'ensemble des parents lors des 3 conseils d'école de l'année.

Le conseil d'école est composé de personnels de l'école, d'élus et de représentants des parents d'élèves . Il se réunit pour prendre les décisions qui concernent la vie de l'école, voter le règlement intérieur de l'école et adopter le projet d'école.

- Les actions de l'APE

L'association de parents d'élèves CALI MONTI se réunit pour proposer et organiser des actions qui permettent de récolter des fonds. L'APE finance ainsi une grande partie des sorties culturelles proposées par les enseignants.

PRÉPARONS LA RENTRÉE

Merci de nous transmettre :

- La feuille de renseignements
- L'attestation d'assurance (responsabilité civile et individuelle accident)
- Les fournitures indiquées sur la liste de rentrée.

Merci de consulter et signer le cahier de liaison régulièrement ainsi que le blog de l'école dont vous aurez les codes en début d'année.